

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

24/02/2023

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

- 1 VENTE DE PARCELLES
- 2 EMPRISE ZPENS (Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles)
- 3 REMPLACEMENT AGENT MUNICIPAL
- 4 TARIFS REGIE ELECTIQUE
- 5 SITE INTERNET
- 6 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
- 7 DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- 8 QUESTIONS DIVERSES
 - Abandon manifeste procédure garage effondré
 - Projet Entrée de village
 - Travaux

1 VENTE DE PARCELLES

La procédure d'intégration des biens vacants est achevée.

Les biens vacants deviennent donc propriété Communale et il peut être donné suite aux demandes d'achat et/ou d'échanges de certain terrains suivant les tarifs décidés lors d'un précédent Conseil, soit : 2€/m² pour les zones classées UAb et UBb au PLUI et situées à l'intérieur de la zone identifiée « Planche A1 » du cadastre.

A 398 contenance 170 m² à Mr. Claude VIRILLI pour 340€ hors frais

A 384 contenance 360 m² à M. José AFONSO pour 720€ hors frais

A 396 contenance 300 m² à M. José AFONSO pour 600€ hors frais

Pour décision : Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à engager la procédure de vente aux requérants de ces parcelles

Abstentions 0

Contre 0

Pour 7

2 EMPRISE ZPENS : Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles. (RAPPEL)

En date du 9 Décembre 2022, le CONSEIL s'était prononcé favorablement sur le projet de création d'une Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles et sur les parties du territoire exclues de cette zone, soit : les zones UAb et UBb du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Lors de la précédente séance, le Conseil s'était déjà déterminé favorablement à cette procédure, il n'y a pas de nouvelle décision à prendre.

3 REMPLACEMENT AGENT MUNICIPAL

L'agent municipal parti à la retraite le 31 Décembre 2022 n'a pas été remplacé à ce jour.

Anticipant sur son départ, lors d'une précédente séance, le Conseil s'était déterminé sur la nécessité d'avoir, comme précédemment, deux Agents à temps

partiel pour assurer les travaux d'entretien et de maintenance, pour faciliter la transmission des consignes et pour certains travaux plus lourds, disposer avec eux d'au moins une journée de travail en commun par semaine.

Une simulation de coût pour la Commune d'un emploi à temps partiel en CDD, suivant le profil de poste présenté au précédent Conseil, pour une rémunération horaire de 15 euros et 16, 20 et 24 heures:

Décision : Après discussion sur les avantages des 3 simulations et sur le rythme saisonnier du travail des Agents d'entretien, il est proposé au Conseil de valider le choix de recruter en Contrat à Durée Déterminée de 1 an et pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, une personne au profil de poste correspondant.

Abstentions	0
Contre	0
Pour	7

4 TARIFS REGIE ELECTRIQUE

La conjoncture énergétique et l'augmentation de 20% du prix du Kilowatt/heure annoncée par EDF, fournisseur de notre Régie d'Electricité pour l'année 2023 a conduit à étudier comment limiter sa répercussion sur les prix des abonnements et du Kilowatt/heure facturé sans compromettre l'équilibre de son budget.

Un tableau qui présente cette simulation est présentée au Conseil pour discussion.

Le Kilowatt/heure en 2022 était facturé 7,65 centimes d'€

Décision : A la suite de la présentation du tableau d'analyse et discussion sur les options possibles, il est proposé au Conseil de décider d'une augmentation de

- 5% sur les abonnements
- 15% sur le prix du Kilowatt/heure pour l'année 2023, ce qui ramènera le prix du Kilowatt/heure à 8,80 centimes d'€ (soit 1,15 centime d'€ d'augmentation)

Abstentions	0
Contre	0
Pour	7

5 SITE INTERNET

La fermeture annoncée de la plateforme qui, jusqu'à présent hébergeait le site Internet de notre Commune nous oblige à trouver un hébergement nouveau, et implique une prestation technique extérieure pour assurer son transfert.

Présentation est faite au Conseil

- d'un contrat pour l'hébergement de notre site
- d'un devis pour la prestation de transfert et mise à jour des fonctions du site
- d'une formation (gratuite pour la Commune) que suivrait le Premier Adjoint et l'un des Conseillers pour être en mesure de faire vivre et faire évoluer notre site directement sans prestation extérieure.

Décision : il est proposé au Conseil de voter sur ces trois volets de mise à jour de notre site internet à savoir :

- valider le contrat d'engagement proposé pour ce nouvel hébergement web pour un montant, la première année de 200€
- valider le contrat pour la prestation de transfert pour un montant unique de 520€.

- préparer la mise en place de la formation au travers de l'organisme de formation des élus.

6 PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Présentation des Comptes administratifs de l'année 2022 est faite par la secrétaire qui les explique et répond aux questions posées par les membres présents en introduction au débat budgétaire qui suit pour permettre au Conseil d'améliorer le budget 2023 et étudier les mesures à prendre pour réduire les dépenses & augmenter les recettes de fonctionnement et ainsi augmenter la capacité d'investissement nécessaire à la réalisation des projets en cours

Il est proposé de les voter lors du prochain Conseil dans la même séance que le Budget 2023

7 DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A l'issue de la présentation des comptes et des emprunts en cours, le Conseil a entendu et étudié les mesures à prendre pour réduire les dépenses & augmenter les recettes de fonctionnement et ainsi augmenter pour les années à venir la capacité d'investissement nécessaire à la réalisation des projets en cours

8 QUESTIONS DIVERSES

- Procédure d'abandon manifeste : Rappel : la parcelle cadastrée A 1259 fait l'objet d'une procédure d'ABANDON MANIFESTE qu'a engagée par le Conseil Municipal.

A ce jour,

- l'enquête publique a été bouclée dans les délais prévus par les textes.
- l'estimation du prix de la parcelle faite par le Service des Domaines a été jointe au dossier.

Le dossier complet a été envoyé à Monsieur le Préfet de l'Aude pour décision

- Point d'information sur le projet (Ancienne Poste)
 - l'architecte a remis son Avant Projet Sommaire pour la rénovation de la bibliothèque et l'aménagement du logement voisin. Les travaux de démolition sont programmés en Avril pour permettre aux artisans de visiter un chantier clair et de faire leur chiffrage sans risque d'imprévus.
 - En prévision des travaux de démolition, il est nécessaire de vider les locaux de tous le matériel qui s'y trouve (anciennes poubelles, stock de canalisations, gaines câbles et divers dans les combles, matériel de l'Association 1904 à rez de chaussée ainsi que des livres de la bibliothèque et son mobilier.

A cette fin,

- Une partie du matériel communal a déjà été déplacée dans nos locaux servant de lieu de rangement (Cave de la Mairie, Atelier...)
- Il est envisagé la construction d'une mezzanine dans la grange Vidal (20m2)
- Des petits travaux de rénovation sommaire sont en cours au premier étage de ce qui était le logement de l'instituteur

mitoyen de la Mairie pour accueillir pendant les travaux la bibliothèque et ses livres de manière provisoire

○ PLUI : matériaux de couvertures

Le règlement du PLUI qui s'impose à notre Commune est présenté au Conseil et particulièrement la partie concernant les toitures pour les zones UAb et UBb, soit le cœur de village.

L'analyse de situations éventuellement dérogatoires est présentée et mise à la discussion afin d'éviter pour l'avenir des problèmes de refus ou de non conformité dans la réalisation des travaux.

○ Travaux

RESTANT A REALISER

EN REGIE

- Aménagement des locaux provisoires pour la bibliothèque.
- Pose d'un potelet amovible entrée stade / camping cars
- A compléter renfort clôture station d'épuration

EN ENTREPRISE

- Sonorisation du village : devis reçus, à compléter et analyser
- Garde-corps sortie du parking de l'église : devis à recevoir
- Réseau pluvial Empereur & Barri : à réaliser.
- Restauration de chemins communaux : à réaliser
- Renfort des culées du pont Chemin du Moulin : à réaliser
- Grille porte Eglise : à poser

L'ordre du Jour étant épuisé,
la séance est close à 21h

Rédaction : Patrick de Boissieu
à COUNOZOULS, le 1° Mars 2023